

ALECA: Troisième round de négociations à Rabat

Levée des obstacles au commerce et convergence réglementaire

Gain potentiel de 14 milliards de DH/an pour le Maroc

C'est parti pour le troisième round des négociations de l'Accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca). La rencontre entre les négociateurs marocains et européens qui a commencé hier **lundi à Rabat devrait se poursuivre jusqu'au 24 janvier.**

Ce nouveau rendez-vous devait également associer des départements ministériels concernés ainsi que des représentants du patronat. Selon le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, «la finalité est d'informer les différentes parties, notamment les entrepreneurs marocains, sur l'apport d'un tel accord». Mais il s'agit aussi de permettre aux représentants du secteur privé de défendre leurs dossiers, notamment l'offre marocaine en termes d'échanges des services et du droit d'établissement. Surtout que ces négociations entament, avec ce 3e round, une étape cruciale dans la construction du partenariat privilégié entre le Maroc et l'Union européenne.

Après une réunion de cadrage tenue le 22 avril 2013 à Rabat, les négociateurs marocains et européens s'étaient retrouvés en juin de la même année à Bruxelles pour un 2e round. Lors de cette rencontre, la négociation était axée sur les questions touchant la facilitation des échanges, les obstacles techniques au commerce, la protection des investissements et la politique de concurrence.

Pour le présent round, les discussions seront poursuivies sur la levée d'obstacles techniques aux échanges et la convergence des législations et réglementations marocaines avec celles de l'Union. Cet objectif du «Statut avancé» avait été accordé en 2008. Une convergence qui touche à tous les domaines et en particulier, le climat des affaires, les investissements et les marchés publics.

Et au-delà, l'Aleca s'annonce comme un accord devant servir de modèle à d'autres pays de la rive sud-méditerranéenne. Le Maroc est en effet le premier pays à avoir lancé la négociation de ces accords nouvelle génération avec Bruxelles. Ce qui représente un prélude à la conclusion d'accords similaires avec la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte. Car, pour la Commission européenne, il s'agit de favoriser «l'intégration économique entre les deux rives de la Méditerranée, à commencer par le Maghreb. Une approche tout récemment soutenue par le Parlement européen dans sa résolution sur les relations commerciales de l'UE avec les pays de la zone Euromed.

En attendant, une étude d'impact élaborée par le cabinet hollandais Ecorys avait évalué les gains que peut tirer le Maroc de l'Aleca à 1,3 milliard d'euros, ce qui devrait se traduire par une hausse de 1,6 point du PIB par an. Au niveau des

échanges commerciaux, le Maroc devrait augmenter à long terme ses exportations de 15% contre 8% pour ses importations en provenance de l'UE.

L'analyse identifie également les impacts durables de l'Aleca sur le plan économique, social et environnemental pour les deux parties. Elle distingue entre les recommandations liées aux dispositions prévues par l'accord et celles qui ne résultent pas du commerce et qui peuvent être adressées aux gouvernements, aux bailleurs de fonds, au secteur privé et à la société civile. Au volet économique, l'étude recommande de renforcer les capacités sectorielles des entreprises, en particulier les PME et d'assainir la gouvernance du climat des affaires.

Trois autres points pourraient, selon le cabinet, être pris en compte dans l'Aleca. Il s'agit d'abord de renforcer le partenariat public-privé à travers des mécanismes structurés. De soutenir ensuite le développement économique régional et local. De lutter enfin contre l'informel, la contrefaçon et la contrebande.

Source : <http://www.leconomiste.com/article/915576-aleca-troisi-me-round-de-n-gociations-rabat> (21/01/2014)